

# "La gestion de l'eau en régie permet de réduire la facture"

Le président de la communauté de communes P. Aylagas est formel : la gestion en régie n'offre que des avantages. Adoptée par les 8 communes des Albères, les 4 de la Côte doivent se prononcer.



L'intervention sur les réseaux permet de diminuer les fuites et réduit ainsi le coût de la consommation, et de la facture !

## Que des avantages !

Le secteur des Albères a été précurseur en la matière en se libérant dès 2002, des compagnies de ferrage, pour se constituer en régie communautaire. Après Montesquieu et Argèles, ce choix s'est étendu il y a deux ans aux six autres communes du territoire : Palau-del-Vidre, Laroque-des-Albères, Saint-André, Saint-Genis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-del-Monts.

"La gestion en régie permet de payer l'eau moins cher", explique Pierre Aylagas, président de la CdC et maire d'Argèles : "la baisse du prix de l'eau à Argèles est impressionnante, par exemple pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, il est passé de 2,02 euros en 2001 alors que nous étions encore en ferrage à 1,45 euros en 2008 soit une baisse de plus de 27 % en 6 ans. Et ce n'est pas fini !". Selon ses analyses : "la gestion en régie offre à l'usager des atouts considérables, elle permet la maîtrise totale et transparente de la gestion financière et technique. Par ailleurs, le service public, contrairement aux sociétés privées, n'a pas pour finalité de faire du profit. Cette gestion permet aux services des eaux de poursuivre directement la baisse de la facture de l'abonné".

## Limiter les pertes

La régie a une volonté affirmée d'optimiser le prix de l'eau en réduisant les fuites et en intervenant immédiatement pour éviter les pertes. Concrètement le rendement obtenu aujourd'hui dans la basse plaine du Tech est de 60 %, il n'atteint pas 45 %.

Un résultat impressionnant qui est le fruit des actions d'entretien et d'amélioration des réseaux, effectuées par le service communautaire entièrement dédié à cette action. Un exemple qui s'illustre

## Action, réaction

Enfin, pour Pierre Aylagas, intarissable sur le sujet : "La gestion en régie sur notre territoire offre, en plus, des services de meilleure qualité. Le service des eaux et de l'assainissement est composé de 35 personnes dont la mission principale

est de satisfaire les demandes diverses des usagers : fuites sur le réseau public, installation d'un compteur d'eau, surveillance de la qualité de l'eau potable. C'est un service de proximité qui est en relation directe avec l'usager, ce qui signifie une plus grande disponibilité et une meilleure réactivité".

Tant d'atouts qu'il devra développer prochainement auprès des quatre maires de la Côte Vermelle (Colllioure, Banyuls, Port-Vendres et Cerbère) qui devront se prononcer sur leur choix impérativement avant le 31 décembre. Une date butoir pour denoncer les contrats qui les lient jusqu'à présent avec les compagnies de ferrage.

C'est le maire de Cerbère Jean-Claude Portella qui a été chargé de réaliser un audit, afin de présenter à ses voisins les avantages et les inconvénients d'un tel changement. Pour le président Aylagas : "le moment est très important pour l'avenir, il n'y a pas d'hésitation à avoir. Il serait logique que cette expérience très positive appliquée dans les Albères, s'étende à la côte dans l'intérêt de la population à travers un service maîtrisé et de proximité".

La réunion décisive aura lieu en maître de Palau le 4 décembre.

V.P.